



PROTECTION	SOINS DE SANTÉ ET SOINS MÉDICAUX STANDARD
<p>MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE Carte médicament à paiement direct</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coassurance • Quote-part • Maximum 	<p>85%** aucune Illimité Remplacement générique ** Pour les employés et leurs personnes à charge résidant au Québec, la protection offerte sous cette provision se conformera aux règles et règlements en vigueur de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ). En plus des médicaments sur ordonnance couverts en vertu des dispositions de cette protection, la garantie de médicaments sur ordonnance selon la liste de médicaments de la RAMQ est automatiquement incluse.</p>
<p>HÔPITAL* Chambre semi-privée</p>	<p>100%</p>
<p>SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES* Coassurance</p> <p>Soins de la vue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examens de la vision • Montures, verres de lunettes et lentilles cornéennes <p>Soins infirmiers privés</p> <p>Prothèses auditives</p> <p>Praticien paramédical</p> <p>Chaussures orthopédiques et orthèses podiatriques</p>	<p>85%</p> <p>Un examen de la vue par période de 12 mois consécutifs (jusqu'à concurrence des frais usuels et raisonnables)</p> <p>150\$ /24 mois</p> <p>Jusqu'à concurrence des frais usuels et conformes aux usages locaux</p> <p>500\$ /5 années d'assurance</p> <p>300\$ par praticien/année d'assurance</p> <p>Jusqu'à concurrence des frais usuels et conformes aux usages locaux</p>
<p>*Maximum total pour hôpital et soins de santé complémentaires</p>	<p>15 000\$ par année d'assurance, soins de santé complémentaires combinés (exclue les protections de médicaments sur ordonnance et de voyage)</p>

Veillez prendre note qu'il s'agit ici d'un résumé pour fins de présentation seulement. Pour une description détaillée du régime, veuillez consulter le livret du régime dans votre trousse d'avantages sociaux.



PROTECTION	SOINS DENTAIRES STANDARD
Services de base et préventifs	
Coassurance	80%
Examens de rappel	2/année d'assurance
Services dentaires majeurs	
Coassurance	50%
Maximum combiné	2 000\$/personne, par année d'assurance
Guide des honoraires dentaires	Recul d'un an sur les taux en vigueur

PRESTATION	
Assurance-vie de base	1 X le salaire annuel, arrondi par excès au prochain 1 000\$
Assurance-vie pour enfant à charge	5 000\$ par enfant
Assurance-vie facultative	
<ul style="list-style-type: none"> • Employé 	La garantie est fournie à l'employé participant par tranches de 10 000\$, jusqu'à concurrence de 200 000\$
<ul style="list-style-type: none"> • Conjoint 	La garantie est fournie au conjoint par tranches de 10 000\$ jusqu'à concurrence de 200 000\$
D et MA facultative*	Protections personnelle et familiale par tranches de 10 000\$ jusqu'à concurrence de 350 000\$ *Garanties fournies par la Compagnie d'assurance Chartis du Canada
Invalidité de courte durée (ICD)	100% du salaire hebdomadaire payé directement par Nutreco Canada
Durée maximale	26 semaines
Imposable	Oui
Administré par Nutreco Canada Inc.	
Invalidité de longue durée (ILD)	60% du revenu mensuel arrondi par excès au dollar
Délai de carence	27 semaines
Imposable	Non
Voyages globaux	
Coassurance	100%
Hôpital et protection médicale	2 000 000\$/participant/incident; limité aux premiers 60 jours d'un voyage
Assistance voyage	Fournie par CanAssistance Inc.

Veillez prendre note qu'il s'agit ici d'un résumé pour fins de présentation seulement. Pour une description détaillée du régime, veuillez consulter le livret du régime dans votre trousse d'avantages sociaux.